



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

son et lumière

Question écrite n° 118466

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le fait que depuis la fermeture des Houillères de Lorraine, la population témoigne son attachement au passé charbonnier par un grand spectacle annuel intitulé « Les enfants du charbon ». Toutefois, des services régionaux de son ministère ont laissé entendre que ce spectacle ne pourrait plus être donné à partir de 2012 pour des raisons de prévention liées à l'ennoyage des galeries qui génère des problèmes en matière de captage du grisou. Selon l'association « Les enfants du charbon » la notification de l'administration indique : « Enfin, dans la perspective de représentations ultérieures, il m'appartient de vous informer dès à présent qu'il ne sera certainement plus possible de démonter l'exutoire de sécurité au-delà de 2011. En effet, telle que prévue, l'évolution du niveau d'ennoyage du réservoir minier ne permet plus d'envisager le maintien des conditions de sécurité avec les seules installations de captage. Normalement, les exutoires gaz du bassin houiller auront tous pris le relais du dispositif de captage afin d'assurer la prévention du risque grisou le temps de l'ennoyage final des travaux miniers du fond ». Face à une telle situation et compte tenu de ce que des solutions techniques alternatives existent pour le captage du grisou, elle lui demande s'il ne serait pas possible de prendre les mesures adéquates afin qu'en 2012 le spectacle puisse avoir lieu comme les années précédentes.

Texte de la réponse

Le spectacle les Enfants du charbon se produit annuellement depuis 2005 sur l'ancien carreau de mine Wendel en Lorraine. Il témoigne de l'attachement de cette région à son passé minier. Ce spectacle « sons et lumières » destiné à un public très nombreux, rassemblant plus de 300 figurants, de nombreux techniciens en charge notamment d'effets pyrotechniques, nécessite des conditions de sécurité importantes. La scène du spectacle est implantée dans l'environnement du puits Vuillemin 2, protégé au titre des monuments historiques, et dans celui d'un exutoire de gaz connecté aux anciens puits Vuillemin 1 et 2. Il s'agit d'un secteur très sensible au risque d'émission de gaz de mine en surface. La prévention du risque d'émanation de méthane, qui doit être assurée durant l'ennoyage, est réalisée par des captages assurant la mise en dépression des vides miniers sous-jacents ou par la mise à l'atmosphère directe de ces derniers par des exutoires. Dans ces conditions, afin de permettre, dans la mesure du possible, la tenue de ce spectacle avec toutes les garanties requises vis-à-vis de la sécurité publique, des dispositions techniques particulières adaptées et liées à l'état d'ennoyage ont été examinées chaque année. Le démontage et l'obturation temporaire de l'exutoire de gaz connecté aux anciens puits Vuillemin ont ainsi jusqu'alors pu être effectués, le temps du spectacle. Néanmoins, en raison de la remontée des eaux conséquente dans les vides miniers, et de la difficulté désormais à capter le gaz avec les moyens disponibles, l'association les Enfants du charbon a été informée par un courrier de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 14 juin 2011, qu'il convenait à présent d'envisager de trouver d'autres lieux de spectacle, dans l'éventualité d'une impossibilité de démontage de l'exutoire gaz. La remontée des eaux dans les vides miniers fait l'objet d'une surveillance très régulière et les dernières prévisions de l'été laissent entrevoir la possibilité de maintenir une station de captage en service

encore quelque temps, sous réserve toutefois de quelques adaptations techniques sur le réseau de canalisation. Cette possibilité est en cours d'examen ainsi que les conditions dans lesquelles le spectacle et ses effets pyrotechniques pourraient alors avoir lieu sans compromis avec la sécurité, l'obturation de l'exutoire gaz étant de toute façon requise selon la configuration actuelle du spectacle. En tout état de cause, une fois une côte maximale atteinte, les exutoires de gaz fixes seront les seuls équipements garantissant l'évacuation du gaz résiduel, et il ne sera plus possible, avant ennoyage total du bassin et pour des raisons de sécurité publique, de les obturer.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118466

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10204

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12537